

# Correspondance AWS-Achat

## MAIRIE DE COURCHEVEL

M. Le Maire

228 Rue de la Mairie

73120 COURCHEVEL

Tél : 04 79 08 24 14 Mèl : [mairie@mairie-courchevel.com](mailto:mairie@mairie-courchevel.com)

**Référence :** 22-020

**Objet :** Délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'ascenseur valléen  
Bozel - Courchevel

**Expiration :** 05/09/2022 à 12h00

Etat de la correspondance au 28/07/22 à 04h20

22/07/22 à 15h46 : **Message aux entreprises :**

### Réponse

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions n°4 en bleu :

17/ Nous constatons un mur de soutènement de 7.5m en gare de départ dans le rapport géotechnique préalable, pouvez-vous nous confirmer que ces travaux sont à la charge du concédant ? --> Pouvez- vous nous préciser votre question en nous indiquant le mur en question ?

Il s'agit du mur représenté sur le profil en travers en bas de page 21/25 de l'annexe « étude SAGE G1 » au DCE. Le mur en question est identifié par une annotation « Soutènement à dimensionner 7,5 m » encadrée en vert.

-->Ce mur de soutènement, situé à l'est de la gare, sera à la charge de la commune de Bozel.

Par ailleurs, nous avons les questions complémentaires suivantes :

Sur la réponse à la question 4 :

4/ Quelle est la date à laquelle l'ensemble des réseaux seront déviés ? --> Nous ne pouvons pas vous donner de date précise. Dans tous les cas, les réseaux seront déviés avant la mise en fonctionnement de la remontée mécanique.

Merci de confirmer que les réseaux seront déviés A LA DATE DE DEMARAGE DES TRAVAUX et non à la date de mise en fonctionnement de la remontée mécanique.

--> Nous ne pouvons pas vous donner de date précise à l'heure actuelle car les travaux sont prévus sur 2023-2024.

Sur la réponse à la question 5 :

5/ Pouvez-vous nous confirmer que les terrassements aux alentours des 3 gares sont à la charge du concédant ? Si oui, merci de nous lister précisément ce périmètre. --> Les terrassements des gares, des raccordements skieurs autour des gares G2 et G3 sont à la charge du délégataire. Bien entendu, tous les accès chantiers seront également à la charge du délégataire.

Bien noté. Nos études font apparaître, en gare G3, une condamnation de voirie sur une durée importante (1 mois environ). Quelles solutions sont envisageables pour maintenir l'accès au quartier des Brigues ?

-->Le sujet devra être traité comme tous les autres chantiers sur la commune, c'est-à-dire, à

charge pour le demandeur de la fermeture ou de la déviation d'être force de proposition dans les solutions à apporter.

Sur la réponse à la question 15 :

15/ Est-il possible d'intégrer les locaux des caisses et les locaux d'exploitation (vestiaire, réfectoire, toilettes, espace stockage) dans le bâtiment multiservices envisagé par la commune de Bozel en G1 (mutualisation dans un bâtiment) sur la même idée qu'à l'Alpinium au Praz ? --> Des baux seront conclus entre la commune de Bozel et le délégataire.

Bien noté. Pourriez-vous nous indiquer le loyer HT au m2 charges comprises pour intégration au business-plan ? Nous travaillons sur un ordre de locaux (exploitation, sanitaires privés, caisses, bureaux ...) à localiser compris entre 150 m2 et 200 m2.

--> Le prix au m2 sera au prix du marché sur la base de locaux similaires et situés sur la commune de Bozel.

Cordialement,

---

## Liste des questions

### Question n°4

Bonjour,

Suite à votre question posée en réponse à la question 17? :

17/ Nous constatons un mur de soutènement de 7.5m en gare de départ dans le rapport géotechnique préalable, pouvez-vous nous confirmer que ces travaux sont à la charge du concevant ? --> Pouvez-vous nous préciser votre question en nous indiquant le mur en question ?

Il s'agit du mur représenté sur le profil en travers en bas de page 21/25 de l'annexe «étude SAGE G1?» au DCE. Le mur en question est identifié par une annotation «Soutènement à dimensionner 7,5 m?» encadrée en vert.

Par ailleurs, nous avons les questions complémentaires suivantes? :

Sur la réponse à la question 4? :

4/ Quelle est la date à laquelle l'ensemble des réseaux seront de vie? ? --> Nous ne pouvons pas vous donner de date précise. Dans tous les cas, les réseaux seront de vie? avant la mise en fonctionnement de la remonte mécanique.

Merci de confirmer que les réseaux seront déviés A LA DATE DE DEMARAGE DES TRAVAUX et non à la date de mise en fonctionnement de la remontée mécanique.

Sur la réponse à la question 5? :

5/ Pouvez-vous nous confirmer que les terrassements aux alentours des 3 gares sont à la charge du concevant ? Si oui, merci de nous lister précisément ce prime?tre. --> Les terrassements des gares, des raccordements skieurs autour des gares G2 et G3 sont à la charge du délégataire. Bien entendu, tous les accès chantiers seront également à la charge du délégataire.

Bien noté. Nos études font apparaître, en gare G3, une condamnation de voirie sur une durée importante (1 mois environ). Quelles solutions sont envisageables pour maintenir l'accès au quartier des Brigues??

Sur la réponse à la question 15? :

15/ Est-il possible d'intégrer les locaux des caisses et les locaux d'exploitation (vestiaire, refectoire, toilettes, espace stockage) dans le bâtiment multiservices envisagé par la commune de Bozel en G1 (mutualisation dans un bâtiment) sur la même idée qu'à l'Alpinium au Praz ? --> Des baux seront conclus entre la commune de Bozel et le délégataire.

Bien noté. Pourriez-vous nous indiquer le loyer HT au m2 charges comprises pour intégration au business-plan?? Nous travaillons sur un ordre de locaux (exploitation, sanitaires privés, caisses, bureaux ...) à localiser compris entre 150 m2 et 200 m2.

Merci de votre retour,  
Sincères salutations

01/07/22 à 12h25 : **Message aux entreprises :**

### **Réponse**

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées :

1/ Le pont routier des Moulins et l'accès à la gare de départ permettent-ils de livrer les éléments de la future remontée mécanique (charge maximale admissible, largeur, rayon de giration, zone de retournement, etc.) ? --> Ce pont est un ouvrage voûte qui peut supporter un poids de 100 à 150 tonnes. Sa largeur est de 4m50 au minimum.

Si non, des travaux sont-ils prévus et à quelle échéance ? --> Non.

Existe-il une étude spécifique sur cet ouvrage ? --> Non.

2/ Pouvez-vous nous confirmer que les dévoiements des réseaux souterrains et aériens sont à la charge du concédant ? --> A charge pour les communes de Bozel et Courchevel.

3/ Quelle est la date à laquelle l'ensemble des lignes HT aériennes seront déposées ? --> Les lignes HT doivent être enfouies progressivement par ENEDIS sur les années 2021 - 2022.

4/ Quelle est la date à laquelle l'ensemble des réseaux seront déviés ? --> Nous ne pouvons pas vous donner de date précise. Dans tous les cas, les réseaux seront déviés avant la mise en fonctionnement de la remontée mécanique.

5/ Pouvez-vous nous confirmer que les terrassements aux alentours des 3 gares sont à la charge du concédant ? Si oui, merci de nous lister précisément ce périmètre. --> Les terrassements des gares, des raccordements skieurs autour des gares G2 et G3 sont à la charge du délégataire. Bien entendu, tous les accès chantiers seront également à la charge du délégataire.

6/ Pouvez-vous nous confirmer que les travaux de confortement de voirie au niveau du P15 sont à la charge du concédant ? --> Les travaux seront à la charge des autorités concédantes. Le

délégataire devra dans son offre proposer une solution optimale pour limiter au maximum les travaux de confortement.

7/ Pouvez-vous nous confirmer que les travaux du déplacement des arrêts bus en G3 (impact direct du projet sur les infrastructures existantes) sont à la charge du concédant ? --> Le déplacement de l'arrêt de bus sera à la charge de la commune de Courchevel.

8/ Pouvez-vous nous confirmer que les travaux de reprise du parking du Dou du Midi en G3 pour l'insertion de la gare sont à la charge du concédant ? --> Il n'y a pas de modification du parking de envisagée et en conséquence aucuns travaux de reprise du parking Dou du Midi. Le délégataire aura à sa charge l'aménagement du quai de débarquement.

9/ Pouvez-vous nous confirmer que les éventuels travaux de modification du jardin d'enfants (notamment par le déplacement d'un tapis) en G3 sont à la charge du concédant ? --> Ces travaux sont à la charge du délégataire afin de le laisser optimiser l'aménagement de cet espace.

10/ Afin de pouvoir exploiter à pleine vitesse avec moins de cabines, est-il envisageable de pouvoir stocker les cabines dans un rail à l'extérieur des gares ? --> Oui, éventuellement.

11/ Le CCTP mentionne un débit à terme à 1500 p/h, un débit maximal à 2000 p/h et un débit de mise en service à 1100 p/h.

Pouvez-vous confirmer le débit initial et final de l'installation que nous devons prendre en compte ? --> Il est souhaité un débit initial minimum de 1100 personnes/heure. Ensuite, l'appareil devra atteindre un nombre minimal de 1500 personnes/heure, sans dépasser un nombre maximal de 2000 personnes/heure.

12/ Merci de nous fournir une hypothèse d'échéancier de création des nouveaux lits à Bozel. --> Nous ne pouvons pas vous communiquer d'hypothèses car dépendant des promoteurs et en fonction de l'avancée de la remontée mécanique. Les communes auront des projets de développement et adapteront le PLU si possible.

13/ Merci de nous fournir une hypothèse d'échéancier de création des nouveaux lits à St Bon. --> Nous ne pouvons pas vous communiquer d'hypothèses car dépendant des promoteurs et en fonction de l'avancée de la remontée mécanique. Les communes auront des projets de développement et adapteront le PLU si possible.

14/ Merci de nous fournir une hypothèse d'échéancier de création des places de parking à Bozel. --> Un parking est déjà existant sur la commune de Bozel et à proximité de la future remontée mécanique. En parallèle, différentes études sont menées en fonction des hypothèses de projets immobiliers.

15/ Est-il possible d'intégrer les locaux des caisses et les locaux d'exploitation (vestiaire, réfectoire, toilettes, espace stockage) dans le bâtiment multiservices envisagé par la commune de Bozel en G1 (mutualisation dans un bâtiment) sur la même idée qu'à l'Alpinium au Praz ? --> Des baux seront conclus entre la commune de Bozel et le délégataire.

16/ Pouvez-vous nous confirmer que les plans d'aménagement relatifs à l'accès de la G2 permettent bien de desservir avec un véhicule motorisé la proximité immédiate de la gare (hiver et été) ? --> Oui via un dépose minute.

17/ Nous constatons un mur de soutènement de 7.5m en gare de départ dans le rapport géotechnique préalable, pouvez-vous nous confirmer que ces travaux sont à la charge du concédant ? --> Pouvez-vous nous préciser votre question en nous indiquant le mur en question ?

18/ Le dossier de consultation en page 5 précise que pour la variante N°4 Transport de marchandises , le candidat devra décrire et chiffrer la variante concernant la conception de l'appareil. Toutefois dans la note d'accompagnement de la matrice financière et dans l'onglet Ventes il semble bien prévu de chiffrer le CA du fret !

--> En cas de transport de Fret, cette activité peut être source de revenus, donc de CA pour le futur délégataire, ce qui explique les lignes présentes dans l'onglet "vente" de la matrice financière.

Un barème de vente, type grille tarifaire est ainsi proposé; il est clair que dans le cas présent, un barème est demandé (poids du fret, fréquence utilisation, ..... ) ainsi que des conditions d'utilisations (cause : temps de chargement dans les cabines, ...) et donc une utilisation, exploitation Grand Public, type avant et après cette exploitation grand public .

Question : Nous comprenons que seul le coût d'investissement est requis, merci de nous confirmer cette information. --> Oui, les investissements spécifiques à cette activité de fret sont à chiffrer.

19/ Le dossier de consultation en page 7 demande à connaître le prix d'une ouverture journalière en dehors de l'ouverture habituelle.

Question : Par prix faut-il entendre coût brut hors recettes ? --> Il s'agit des charges d'exploitation.

20/ Dans la matrice financière, l'investissement est décliné par composant (Etudes, Terrassement, gare, véhicules, etc...) mais aussi par tronçon 1 et 2.

La décomposition indicative devant s'entendre comme étant un ensemble indivisible, est-ce qu'un partage à 50/50 est envisageable ? -->

Pour chaque "Composants" d'un Investissement (colonne C), celui est affecté à un Tronçon, T1 ou T2. La possibilité vous est offerte de créer d'autres compositions en plus de T1 et T2. La décomposition a pour but de refléter la réalité de la décomposition des investissements. Donc un partage à 50/50 n'est pas envisageable.

21/ Merci de nous préciser la demande concernant la mention suivante « Le délégataire devra inclure dans son contrat une assurance protection d'image afin de couvrir un impact négatif des agissements du délégataire sur l'image ou la réputation des autorités concédantes et/ou de la destination touristique. ». --> Il est demandé une couverture pour notamment tous les dommages immatériels consécutifs ou non-consécutifs subis par les communes de Bozel, Courchevel et par le département de la Savoie portant atteinte, à sa réputation, image, notoriété, etc..

22/ Concernant la matrice financière jointe au DCE, étant donné qu'elle ne correspond pas à notre logique de business plan, est-il possible de s'en affranchir et de vous soumettre notre propre matrice financière ? --> Il est demandé impérativement à chacun des candidats de compléter la matrice financière présente au DCE. L'onglet BP vous permet de présenter la totalité sans limite des lignes d'un plan comptable type détaillé, et non un BP condensé, rendant l'offre

non recevable. L'onglet INVEST permet de saisir la totalité sans limite de ligne des Investissements et le calcul des dotations est automatique. Comme écrit sur la matrice : "Un détail complet, type plan comptable détaillé, est nécessaire à la recevabilité du BP". Le niveau de détail de la matrice livrée est attendu.

De manière facultative, il est possible aux candidats de proposer une seconde matrice financière devant reprendre obligatoirement toutes les indications financières présente dans la matrice du DCE.

Cordialement,

---

## Liste des questions

### Question n°3

Bonjour,

A la lecture du DCE, la S3V souhaiterait obtenir des informations supplémentaires sur les points suivants :

1/ Le pont routier des Moulins et l'accès à la gare de départ permettent-ils de livrer les éléments de la future remontée mécanique (charge maximale admissible, largeur, rayon de giration, zone de retournement, etc.) ?

Si non, des travaux sont-ils prévus et à quelle échéance ?

Existe-il une étude spécifique sur cet ouvrage ?

2/ Pouvez-vous nous confirmer que les dévoiements des réseaux souterrains et aériens sont à la charge du concédant ?

3/ Quelle est la date à laquelle l'ensemble des lignes HT aériennes seront déposées ?

4/ Quelle est la date à laquelle l'ensemble des réseaux seront déviés ?

5/ Pouvez-vous nous confirmer que les terrassements aux alentours des 3 gares sont à la charge du concédant ? Si oui, merci de nous lister précisément ce périmètre.

6/ Pouvez-vous nous confirmer que les travaux de confortement de voirie au niveau du P15 sont à la charge du concédant ?

7/ Pouvez-vous nous confirmer que les travaux du déplacement des arrêts bus en G3 (impact direct du projet sur les infrastructures existantes) sont à la charge du concédant ?

8/ Pouvez-vous nous confirmer que les travaux de reprise du parking du Dou du Midi en G3 pour l'insertion de la gare sont à la charge du concédant ?

9/ Pouvez-vous nous confirmer que les éventuels travaux de modification du jardin d'enfants (notamment par le déplacement d'un tapis) en G3 sont à la charge du concédant ?

10/ Afin de pouvoir exploiter à pleine vitesse avec moins de cabines, est-il envisageable de pouvoir stocker les cabines dans un rail à l'extérieur des gares ?

11/ Le CCTP mentionne un débit à terme à 1500 p/h, un débit maximal à 2000 p/h et un débit de mise en service à 1100 p/h.

Pouvez-vous confirmer le débit initial et final de l'installation que nous devons prendre en

compte ?

12/ Merci de nous fournir une hypothèse d'échéancier de création des nouveaux lits à Bozel.

13/ Merci de nous fournir une hypothèse d'échéancier de création des nouveaux lits à St Bon.

14/ Merci de nous fournir une hypothèse d'échéancier de création des places de parking à Bozel.

15/ Est-il possible d'intégrer les locaux des caisses et les locaux d'exploitation (vestiaire, réfectoire, toilettes, espace stockage) dans le bâtiment multiservices envisagé par la commune de Bozel en G1 (mutualisation dans un bâtiment) sur la même idée qu'à l'Alpinium au Praz ?

16/ Pouvez-vous nous confirmer que les plans d'aménagement relatifs à l'accès de la G2 permettent bien de desservir avec un véhicule motorisé la proximité immédiate de la gare (hiver et été) ?

17/ Nous constatons un mur de soutènement de 7.5m en gare de départ dans le rapport géotechnique préalable, pouvez-vous nous confirmer que ces travaux sont à la charge du concédant ?

18/ Le dossier de consultation en page 5 précise que pour la variante N°4 "Transport de marchandises", le candidat devra décrire et chiffrer la variante concernant la conception de l'appareil. Toutefois dans la note d'accompagnement de la matrice financière et dans l'onglet "Ventes" il semble bien prévu de chiffrer le CA du fret !

Question : Nous comprenons que seul le coût d'investissement est requis, merci de nous confirmer cette information.

19/ Le dossier de consultation en page 7 demande à connaître le prix d'une ouverture journalière en dehors de l'ouverture habituelle.

Question : Par "prix" faut-il entendre coût brut hors recettes ?

20/ Dans la matrice financière, l'investissement est décliné par composant (Etudes, Terrassement, gare, véhicules, etc...) mais aussi par tronçon 1 et 2.

La décomposition indicative devant s'entendre comme étant un ensemble indivisible, est-ce qu'un partage à 50/50 est envisageable ?

21/ Merci de nous préciser la demande concernant la mention suivante « Le délégataire devra inclure dans son contrat une assurance protection d'image afin de couvrir un impact négatif des agissements du délégataire sur l'image ou la réputation des autorités concédantes et/ou de la destination touristique. ».

22/ Concernant la matrice financière jointe au DCE, étant donné qu'elle ne correspond pas à notre logique de business plan, est-il possible de s'en affranchir et de vous soumettre notre propre matrice financière ?

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

28/06/22 à 15h27 : **Message aux entreprises :**

**Réponse**

Bonjour,

Pour tenir compte des demandes de report de la date limite de réception des offres, celle-ci a été repoussée au lundi 5 septembre 2022 à 12H00.

Cordialement,

---

## Liste des questions

### Question n°2

Bonjour,

La S3V a pris connaissance du dossier de consultation dont l'objectif est de vous soumettre, pour le mardi 19/07/2022 à 12h au plus tard, une offre permettant la construction et l'exploitation d'un ascenseur valléen entre Bozel et Courchevel.

Ce délai de réponse fixé au 19/07/2022 nous apparaît trop court pour vous apporter une réponse précise notamment sur le plan technique.

Nous vous demandons de reporter la date limite de réception des offres au mercredi 28/09/2022.

Pour la prise en compte de notre demande, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Société des Trois Vallées

Service Organisation Projets et Achats

28/06/22 à 15h25 : **Modification du DCE : 22-020 : Délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'ascenseur valléen Bozel - Courchevel**

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

-----  
Message personnalisé de l'acheteur  
-----

Bonjour,

La date limite de réception des offres a été reportée au lundi 5 septembre 2022 à 12H00. Cette mention a été inscrite dans le nouveau règlement de la consultation.

Cordialement,  
-----

AWS-Achat

Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset

28/06/22 à 15h22 : **Avis rectificatif**

**22-020 : Délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'ascenseur valléen Bozel - Courchevel**

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat

Avenue Web Systèmes SASU - 38 Rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset

02/05/22 à 09h42 : **Message aux entreprises :**

**Réponse**



Bonjour,

Le DCE a été mis à jour suite à une erreur de pièce. Le document "22-020 Diagnostic faune" a été supprimé et remplacé par le document "22-020 Etude d'impact Faune Flore encours-oct2021".

Cordialement,

---

## Liste des questions

### Question n°1

Bonjour,

A l'ouverture des pièces du DCE, il semble il y avoir une erreur sur un document intitulé Diagnostic Faune, car il s'agit d'un Ordre du jour de commission d'urbanisme.

Pourriez-vous rectifier cette erreur SVP ?

Merci par avance.

02/05/22 à 09h41 : **Modification du DCE** : 22-020 : Délégation de service public pour la construction et l'exploitation de l'ascenseur valléen Bozel - Courchevel

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

-----  
Message personnalisé de l'acheteur  
-----

Bonjour,

Le DCE a été mis à jour suite à une erreur de pièce. Le document "22-020 Diagnostic faune" a été supprimé et remplacé par le document "22-020 Etude d'impact Faune Flore encours-oct2021".

Cordialement,  
-----

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble